

– COMMUNIQUE DE PRESSE –



Le 27 octobre 2011

Trophées Apec de l'Égalité Femme-Homme : les collaborateurs en action !

L'Apec lance, aujourd'hui, les Trophées Apec de l'Égalité Femme-Homme, destinés à récompenser les collaborateurs, qui ont mis en place une action ou qui ont un projet d'action, en faveur de l'égalité professionnelle, au sein de leur entreprise.

Malgré de nombreuses avancées, les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes persistent. Quelques chiffres¹ résument la situation actuelle : les femmes ne représentent que 34% des cadres ; on compte 16% de femmes parmi les cadres dirigeants² ; l'écart de salaire³ entre les hommes et les femmes cadres est encore aujourd'hui de 7000 euros.

Dans un contexte où la loi prévoit que les entreprises d'au moins 50 salariés soient couvertes par un accord relatif à l'égalité professionnelle ou, à défaut, d'un plan d'action destiné à assurer l'égalité professionnelle, la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs en entreprise permet aussi de réduire concrètement et durablement les inégalités. Forte de cette conviction, l'Apec lance aujourd'hui les **Trophées Apec de l'Égalité Femme-Homme**. Ils récompenseront **les actions déjà réalisées, en cours de réalisation ou les projets à l'initiative des collaborateurs**, qui permettent de réduire les inégalités professionnelles.

« Parce qu'aujourd'hui, les femmes représentent un créateur d'entreprise sur trois... mais qu'elles doivent bien souvent s'appuyer sur des réseaux féminins pour imposer leurs idées, leurs envies, leurs compétences ! Parce que s'affirme de jour en jour pour les jeunes générations l'idée d'un partage des tâches familiales, d'un échange des regards sur des responsabilités assumées du côté de l'homme et celui de la femme... mais que tant de réflexes discriminants pèsent sur des femmes cadres résignées à n'être qu'un salaire d'appoint, qu'un rôle second, se cachant derrière la voie royale de la maternité ! Parce que la loi Zimmermann-Copé va imposer 20 % de femmes administratrices dans les sociétés cotées d'ici 2014... mais que leurs salaires sont encore sous-évalués de 27%. Parce que le plafond de verre existe toujours... mais que les femmes commencent à le faire éclater !... Parce qu'il y a un chemin qui passe par la confiance en soi et la bonne volonté de tous... je crois à l'initiative de l'APEC et à ces trophées ! », déclare Marie-Françoise Leflon, présidente de l'Apec.

De nombreuses personnalités, toutes très impliquées dans la promotion de l'égalité Femme-Homme et convaincues que la mobilisation de tous est la clé du succès, ont accepté de participer au jury des Trophées Apec de l'Égalité Femme-Homme :

Jérôme Ballarin, Président de l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise

Pierre Chanal, Directeur des Ressources Humaines de Johnson Controls Automotive Electronics

Laurent Depond, Directeur de la Diversité du Groupe France Telecom – Orange

Antoine de Gabrielli, Président de Companieros

Pierre Lebleu, Directeur des Ressources Humaines d'HSBC

Chine Lanzmann, Coach en Leadership féminin

Marie-Françoise Leflon, Présidente de l'Apec

Cristina Lunghi, Présidente d'Arborus

Blandine Metayer, Comédienne et Auteure

Karin Raguin, Présidente de Business & Professional Women France

Bruce Roch, Directeur de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe Adecco France, Président de l'AFMD

Olga Trostiansky, Fondatrice du Laboratoire de l'égalité



Les actions proposées devront répondre à l'une des 4 problématiques suivantes :

- *Information / sensibilisation* : sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à la question de l'égalité Femme-Homme (articles dans les journaux internes, brochures, intranet, groupes de réflexion, etc.).
- *Mixité des métiers* : décloisonnement des métiers : féminiser les métiers fortement masculins, mais aussi l'inverse.
- *Aménagement et organisation du travail* : amélioration des modalités d'organisation du travail de manière à ce qu'elles ne constituent pas un facteur de discrimination.
- *Équilibre travail / vie familiale* : contribution à une meilleure conciliation entre vie professionnelle et personnelle.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 29 février 2012.

Des Trophées d'Or et d'Argent seront attribués dans chacune des 3 catégories : PME, Grandes Entreprises et Organismes publics et parapublics. Le Grand Trophée Apec récompensera la meilleure des actions proposées.

Plus d'informations sur www.tropheesegalite.apec.fr

Les Trophées Apec de l'Égalité Femme-Homme sont co-financés par l'Union européenne.



Cette action
est cofinancée
par l'Union
européenne

L'Apec accompagne les entreprises dans leurs recrutements de cadres et conseille les cadres et les jeunes diplômés dans la gestion de leur évolution professionnelle. En outre, l'Apec analyse et anticipe les grandes tendances du marché de l'emploi cadre. Aujourd'hui 41 000 entreprises et 800 000 cadres utilisent les services de l'Apec via apec.fr, site leader de l'emploi cadre en France, ou dans ses 46 centres implantés dans toute la France. Avec 890 collaborateurs, dont plus de 640 professionnels du recrutement et de la gestion de carrière, l'Apec apporte des conseils personnalisés et des solutions sur-mesure aux cadres et aux entreprises. **Retrouvez toutes les informations de l'Apec sur le site [Apec.fr](http://apec.fr), rubrique « Espace Presse ».**

CONTACT PRESSE : AURELIE GAMBIEUR – aurelie.gambier@porternovelli.fr - TEL : 01 44 94 97 61

¹ Source Apec : « Femmes cadres et hommes cadres, des inégalités sociales qui persistent », mars 2011.

² Cadres d'au moins 45 ans, occupant un poste à forte responsabilité dans des entreprises d'au moins 1000 salariés.

³ Delta entre le salaire annuel médian des hommes et des femmes cadres.